

Auch, le 24 août 2012

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU SUR LA RIVIÈRE AULOUE

Les deux retenues alimentant la rivière Auloue, les réservoirs de la Castagnère et le réservoir du Baiset, ont été fortement sollicités ces dernières semaines et le volume d'eau restant est très faible. En concertation avec les irrigants concernés, le gestionnaire, l'Association Syndicale Autorisée des irrigants de la vallée de l'Auloue, a décidé de l'arrêt de la réalimentation du cours d'eau.

En conséquence, au regard des faibles débits constatés, le Préfet du Gers a décidé de prendre des mesures interdisant les prélèvements à des fins d'irrigation pour la rivière Auloue.

Cette mesure s'applique du vendredi 24 août 2012 à 14 heures au mercredi 31 octobre à 14 heures. Selon l'évolution de la situation, de nouvelles mesures pourront être prises.

Les arrêtés et leurs annexes peuvent être consultés sur le site de la Direction Départementale des Territoires du Gers : [www.gers.developpement-durable.gouv.fr](http://www.gers.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique « Domaines d'activité / Gestion de l'eau ») ou directement accessible via le portail du site) et dans les mairies concernées.